



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

décentralisation

Question écrite n° 31536

Texte de la question

Constatant que le sport avait été le grand oublié des lois de décentralisation successives, M. Dino Cinieri demande à M. le ministre des sports s'il entend le faire évoluer en l'inscrivant dans ce mouvement, en s'appuyant notamment sur l'expérience et l'efficacité des comités départementaux olympiques et sportifs.

Texte de la réponse

Le ministre des sports est attentif aux observations formulées par les délégués des CROS et des CDOS qui regrettent l'absence de prise en compte du sport dans les projets de loi relatifs à la décentralisation. Le diagnostic établi conjointement par le mouvement sportif et les collectivités locales à l'issue des Etats généraux du sport, réunis de septembre à décembre 2002, a confirmé l'état dans l'exercice de ses compétences actuelles. En ce qui concerne la mise en place d'instances de concertation régionales, elle peut relever de l'initiative des conseils régionaux. S'agissant de l'intervention des conseils généraux dans le domaine de l'aide aux publics défavorisés, elle est déjà autorisée par les précédentes lois de décentralisation. La généralisation des comités départementaux des espaces, sites et itinéraires des sports de nature, passe par une modification de la loi sur le sport, modification à laquelle travaille les services du ministère. Enfin, la compétence des établissements publics de coopération intercommunale (ICI) en matière de maîtrise d'ouvrage des équipements sportifs est inscrite dans le projet de loi relatif à l'organisation décentralisée de la République qui sera soumis au Parlement début 2004.

Données clés

Auteur : [M. Dino Cinieri](#)

Circonscription : Loire (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 31536

Rubrique : État

Ministère interrogé : sports

Ministère attributaire : sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 janvier 2004, page 44

Réponse publiée le : 9 mars 2004, page 1903